



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
30.04.2008 Bulletin 2008/18

(51) Int Cl.:
E06B 9/17 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07291248.8**

(22) Date de dépôt: **12.10.2007**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(30) Priorité: **25.10.2006 FR 0609364**

(71) Demandeur: **Zurfluh Feller**
25150 Autechaux Roide (FR)

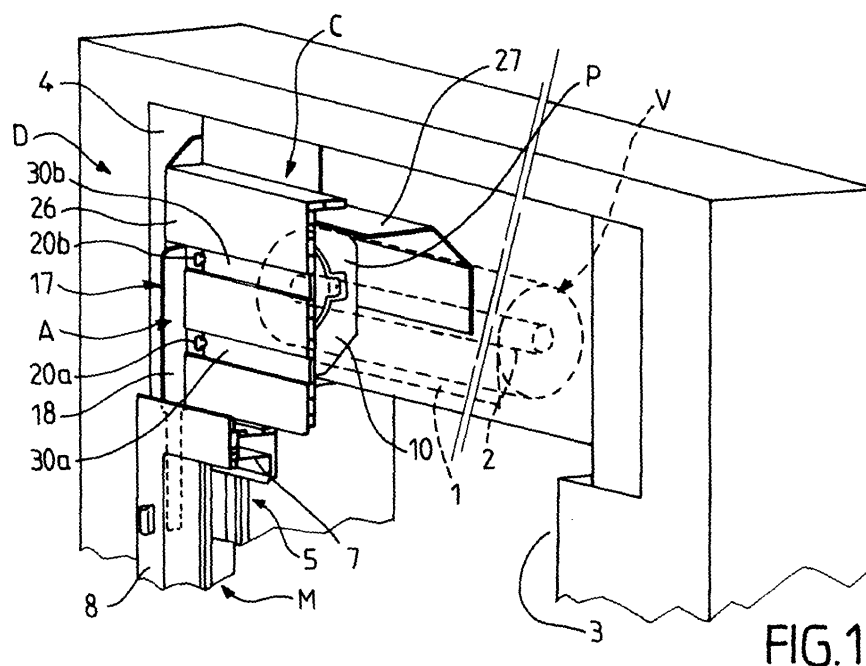
(72) Inventeurs:
• **Allemand, Jean-Marie**
25190 Villars-sous-Dampjoux (FR)
• **Olmi, Marc**
25150 Pont de Roide (FR)

(74) Mandataire: **Michardière, Bernard et al**
Cabinet Armengaud Aîné
3, Avenue Bugeaud
75116 Paris (FR)

(54) **Dispositif de support d'un volet roulant pour un ensemble bloc baie, et bloc baie équipé d'un tel dispositif**

(57) Dispositif de support d'un volet roulant (V), comportant un tablier (1) enroulé sur un arbre (2), à fixer en tête d'une menuiserie (M) afin de former un ensemble bloc baie et d'équiper une ouverture (3) de local, telle qu'une porte ou une fenêtre, la menuiserie comportant un cadre dormant (5) avec des montants verticaux (8), des coulisses étant fixées contre ces montants verticaux pour le guidage du tablier de volet roulant, le dispositif comportant un moyen porteur (P) de l'arbre de volet rou-

lant vers chacune des deux extrémités de l'arbre, chaque moyen porteur étant positionné relativement à une coulisse associée et supportant l'arbre et le volet en saillie vers l'extérieur du local. Le dispositif comporte, pour chaque moyen porteur (P), un moyen de reprise (A) de l'effort sur un côté de la menuiserie (M), et un moyen de liaison entre le moyen de reprise (A) de l'effort et le moyen de support (P) prévu pour permettre un réglage de l'écartement entre les deux moyens de reprise (P) de l'effort.



Description

[0001] L'invention est relative à un dispositif de support d'un volet roulant, comportant un tablier enroulé sur un arbre, à fixer en tête d'une menuiserie afin de former un ensemble bloc baie et d'équiper une ouverture de local, telle qu'une porte ou une fenêtre, la menuiserie comportant un cadre dormant avec des montants verticaux lorsque la menuiserie est en place, des coulisses étant fixées contre ces montants pour le guidage du tablier de volet roulant, le dispositif comportant un moyen porteur de l'arbre de volet roulant vers chacune des deux extrémités de l'arbre, chaque moyen porteur étant positionné relativement à une coulisse associée et supportant l'arbre et le volet en saillie vers l'extérieur du local.

[0002] Généralement, l'ouverture possède en partie supérieure une réservation de maçonnerie dans laquelle le volet enroulé peut être logé. Fréquemment un coffre entoure, au moins partiellement, le volet roulant en particulier pour cacher le volet enroulé sur son arbre à la vue de personnes se trouvant à l'intérieur du local équipé du volet roulant.

[0003] L'intégration en atelier ou usine du volet roulant au dormant de la menuiserie permet de réduire le temps de montage sur chantier du bâtiment, l'ensemble bloc baie étant posé en une seule opération.

[0004] FR-A-2 864 572 au nom de la Demanderesse concerne un ensemble bloc baie selon lequel les moyens porteurs de l'arbre de volet roulant sont reliés à la paroi inférieure d'un coffre, cette paroi inférieure étant fixée sur la traverse supérieure du cadre dormant.

[0005] Bien que cette solution soit intéressante, elle nécessite un coffre rigide et un temps de montage en atelier relativement long. De plus, la traverse supérieure du cadre dormant se trouve soumise à des efforts non négligeables, en particulier en torsion.

[0006] L'invention a pour but, surtout, de fournir un dispositif de support de volet roulant, à fixer en tête d'une menuiserie afin de former un ensemble bloc baie, qui évite de solliciter directement la traverse supérieure du cadre dormant, tout en permettant un montage rapide en atelier. Il convient en outre qu'un même dispositif puisse être adapté, par un simple réglage, aux différentes cotes possibles de menuiseries, selon les types de profilés, pour une largeur d'ouverture de local donnée.

[0007] Selon l'invention, un dispositif support du genre défini précédemment, comportant, pour chaque moyen porteur, un moyen de reprise de l'effort sur un côté de la menuiserie, et un moyen de liaison entre le moyen de reprise de l'effort et le moyen porteur, est caractérisé en ce que le moyen de liaison est prévu pour permettre un réglage de l'écartement entre les deux moyens de reprise de l'effort.

[0008] Les moyens de liaison permettent d'ajuster à la menuiserie l'écartement entre les deux moyens de reprise de l'effort. Une amplitude suffisante de réglage est prévue pour couvrir les variations de cotes dues aux différents profils possibles du cadre dormant. La traverse

du dormant n'est pas soumise aux efforts encaissés par les moyens porteurs.

[0009] De préférence, chaque moyen porteur est constitué par un flasque qui comporte une languette venant se positionner dans une cage de la coulisse associée, le flasque assurant un guidage du tablier.

[0010] Le moyen de reprise de l'effort est avantageusement fixé sur le montant voisin du dormant de la menuiserie.

[0011] Le moyen de reprise de l'effort peut comporter plusieurs trous décalés, au moins en profondeur, pour une fixation par vis ou analogue sur le montant.

[0012] Le moyen de reprise de l'effort est constitué, de préférence, par une patte en forme d'équerre comportant une branche verticale fixée contre un montant du dormant, et une extension transversale horizontale située du côté du moyen porteur opposé à l'arbre.

[0013] Le moyen de liaison peut comprendre au moins un ensemble tenon - glissière assurant une retenue du moyen porteur suivant une direction orthogonale au plan moyen de l'ouverture, tout en permettant un coulissement parallèlement à ce plan.

[0014] Le tenon est avantageusement formé par un ergot prévu sur le flasque, tandis que la glissière est formée par une fente longitudinale prévue dans l'extension transversale de la patte, constituant une fourchette.

[0015] Deux ergots décalés verticalement sont généralement prévus sur le flasque tandis que deux fourchettes décalées verticalement sont prévues sur la patte. Le flasque est de préférence métallique et chaque ergot est découpé d'une seule pièce avec le flasque.

[0016] Chaque ergot peut avoir la forme d'un T couché dont la branche centrale horizontale est solidaire du flasque, cette branche centrale pouvant coulisser dans la fourchette, et dont la branche transversale est verticale du côté de la fourchette éloigné du flasque et vient en butée contre la fourchette pour la reprise de l'effort.

[0017] Le volet roulant peut être monté dans un coffre fermé par une planche du côté intérieur du local, la planche comportant une lumière associée à chaque tenon pour être traversée par ce tenon, la fourchette se trouvant du côté de la planche opposé au volet. La planche peut être équipée d'au moins une rainure propre à recevoir la branche transversale de l'équerre.

[0018] Avantageusement, la rainure de la planche a une section transversale en forme de T renversé, et les bords de la fourchette sont emprisonnés dans des gorges bordant la rainure.

[0019] L'invention est également relative à un bloc baie, destiné à équiper une ouverture de local, telle qu'une porte ou fenêtre, comportant une menuiserie en tête de laquelle est fixé un volet roulant ayant un tablier enroulé sur un arbre, la menuiserie comportant un cadre dormant avec montants verticaux lorsque la menuiserie est en place, contre lesquels sont fixées des coulisses pour le guidage du tablier de volet roulant, l'arbre étant soutenu par un moyen porteur à ses deux extrémités, chaque moyen porteur étant positionné relativement à

une coulisse associée et supportant l'arbre et le volet en saillie vers l'extérieur par rapport au local, ce bloc baie étant caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif de support de volet roulant tel que défini précédemment.

[0020] L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions dont il sera plus explicitement question ci-après à propos d'un exemple de réalisation décrit avec référence aux dessins annexés, mais qui n'est nullement limitatif. Sur ces dessins :

Fig. 1 est une vue schématique en perspective avec partie coupée, depuis l'intérieur d'un local, d'un dispositif de support de volet roulant selon l'invention.

Fig. 2 est une vue en perspective, sous un angle différent, depuis l'intérieur du local, à plus grande échelle, d'une partie du dispositif support et de la planche arrière du coffre de volet roulant.

Fig. 3 est une vue de dessous en coupe horizontale d'un montant du cadre dormant, de la coulisse associée et du dispositif de support.

Fig. 4 est une vue partielle en perspective de l'arrière d'une partie d'un flasque, d'une tulipe et du sommet d'une coulisse.

Fig. 5 est une représentation en perspective d'une partie du dispositif de support vu depuis l'intérieur du local pour un premier réglage de l'écartement entre les deux moyens de reprise de l'effort.

Fig. 6 montre, semblablement à Fig. 5, une partie du dispositif de support pour un réglage différent de l'écartement.

Fig. 7 est une vue partielle en perspective, à plus grande échelle, illustrant l'engagement d'une fourchette du moyen de liaison dans une rainure de la planche de fermeture du coffre, et

Fig. 8 est une vue en perspective d'une partie d'un montant du cadre dormant contre lequel est appliquée une patte de reprise de l'effort.

[0021] En se reportant à Fig. 1 on peut voir un dispositif D de support d'un volet roulant V comportant un tablier 1 enroulé sur un arbre 2, fixé en tête d'une menuiserie M afin de former un ensemble bloc baie. Cet ensemble est destiné à équiper une ouverture 3 de local, telle qu'une porte ou une fenêtre, prévue dans une paroi de bâtiment. Généralement, l'ouverture 3 possède en partie supérieure une réservation 4 de maçonnerie dans laquelle vient se loger, au moins partiellement, le volet enroulé.

[0022] Fig. 1 représente en perspective, vue de l'intérieur, la partie gauche du volet roulant, son dispositif de support et, d'une manière schématique, la paroi de bâtiment. La partie droite de l'ouverture comporte bien entendu un dispositif de support qui est l'image de celui de la partie gauche par rapport au plan médiateur vertical de l'ouverture. Ce plan médiateur est orthogonal à la direction de la largeur de l'ouverture, cette direction étant parallèle à l'arbre 2. La hauteur de l'ouverture correspond à sa dimension verticale. Le terme « profondeur » dési-

gne une direction horizontale orthogonale au plan moyen de l'ouverture 3, et à l'arbre 2.

[0023] La menuiserie M comporte un cadre dormant 5 sur lequel est articulé un ouvrant 6 (Fig. 2). Le cadre dormant 5 comporte une traverse horizontale supérieure 7 et deux montants verticaux 8 avantageusement constitués par un profilé en matière plastique ou en alliage léger (Fig. 3) ayant une section alvéolée avec nervures, cloisons et rainures dont les cotes, notamment l'épaisseur e1 (Fig. 3), peuvent varier d'un fabricant à l'autre pour une largeur donnée d'ouverture 3. Une coulisse 9 (Fig. 3) est fixée contre une partie en saillie vers l'extérieur de chaque montant 8 pour le guidage du tablier de volet roulant. La coulisse 9 est constituée par un profilé en matière plastique ou en alliage léger dont la section transversale comporte des alvéoles, des cloisons et des nervures. Les cotes de la section transversale de cette coulisse, en particulier l'épaisseur e2 du fond de coulisse (Fig. 3), peuvent également varier suivant le fabricant.

[0024] Le dispositif de support D comporte, vers chacune des deux extrémités de l'arbre de volet roulant 2, un moyen porteur P positionné relativement à une coulisse 9 associée et supportant l'arbre 2 et le volet V en saillie vers l'extérieur par rapport à l'ouverture 3. Autrement dit, l'arbre 2 et le volet V sont en saillie du côté opposé au local muni de l'ouverture 3 de telle sorte qu'il est possible d'éviter un débordement du coffre de volet roulant vers l'intérieur du local.

[0025] Le volet roulant en position haute se trouve en porte-à-faux, vers l'extérieur, par rapport au cadre dormant 5 de la menuiserie et le moyen porteur P doit encaisser l'effort créé par le poids du volet roulant.

[0026] Le dispositif de support D comporte, pour chaque moyen porteur P, un moyen de reprise A de l'effort sur un côté de la menuiserie M, et un moyen de liaison L entre le moyen de reprise A de l'effort et le moyen porteur P. Le moyen de liaison L est prévu pour permettre un réglage de l'écartement entre les moyens de support P prévus à chaque extrémité de l'arbre 2.

[0027] Chaque moyen porteur P est avantageusement constitué par un flasque 10 dont le plan est orthogonal à l'arbre 2. Le contour, notamment polygonal, circulaire ou ovale, des flasques 10 entoure le contour du volet V enroulé sur l'arbre 2. Les flasques 10 assurent un guidage latéral du tablier 1 généralement constitué de lames articulées entre elles. Les flasques 10 permettent de garantir l'alignement des lames du tablier avec le fond 9a (Fig. 3) des coulisses lors du déroulement ou de l'enroulement du volet. Ils permettent aussi de maintenir les lames du tablier en place pendant la phase de transport du bloc baie. Chaque flasque 10 comporte une languette 11 (voir notamment Fig. 4) qui vient se positionner dans une cage arrière 12 de la coulisse 9. Pour un bon guidage des lames du tablier 1 au niveau du passage du flasque et de la coulisse, une pièce 13 (Fig. 4), communément appelée "tulipe", ayant de bonnes caractéristiques de glissement et servant d'entonnoir, est disposée en partie haute de la coulisse 9. Avantageusement, la tulipe 13

est montée sur la partie inférieure du flasque 10 à l'aide de deux pions 14 solidaires de la tulipe 13, engagés dans des trous prévus dans le flasque.

[0028] Le moyen A de reprise de l'effort est fixé sur le montant vertical voisin 8 du dormant de la menuiserie, du côté de ce montant opposé à l'ouverture (Fig. 3 et 8). Le moyen A comporte de préférence plusieurs trous 15, 16 décalés au moins en profondeur pour permettre une fixation par vis, ou moyen analogue, sur la paroi du montant 8. De préférence les trous 15, 16 sont également décalés en hauteur. Ces décalages permettent de choisir l'emplacement idéal de vissage sur le montant 8 car des rainures ou nervures peuvent être prévues à des positions variables d'un modèle de dormant à l'autre.

[0029] Le moyen A de reprise de l'effort est avantageusement constitué par une patte 17 en forme d'équerre comportant une branche verticale 18 fixée contre le montant 8 du dormant et une extension transversale 19 horizontale située du côté du moyen porteur P tourné vers l'intérieur du local.

[0030] Le moyen de liaison L (Fig.2) comprend au moins un et de préférence deux ensembles tenon 20a, 20b-glissière 21a, 21b assurant une retenue du moyen porteur P suivant une direction orthogonale au plan moyen vertical de l'ouverture 3, tout en permettant un coulisement horizontal parallèlement à ce plan.

[0031] Chaque tenon est avantageusement formé par un ergot 22 (Fig. 4) prévu à la partie arrière du flasque 10, tandis que la glissière est formée par une fente longitudinale 23 (Fig.5 et 6) prévue dans l'extension transversale 19 constituant une fourchette 24.

[0032] Lorsque deux ergots 22 sont prévus comme illustré sur Fig. 1 et 2, ces ergots sont décalés verticalement, de même que les fourchettes 24 correspondantes.

[0033] Le flasque 10 est avantageusement métallique et chaque ergot 22 est découpé d'une seule pièce avec le flasque, dans le plan de ce flasque. L'ergot 22 peut avoir la forme d'un T couché comme illustré sur Fig. 4 dont la branche centrale horizontale 22a est solidaire de la tranche arrière du flasque et dont la branche transversale 22b est verticale et détermine deux créniaux 25 encadrant la partie centrale 22a. Les branches de la fourchette 24 s'engagent dans les créniaux 25, l'ergot 22 pouvant coulisser dans la fourchette.

[0034] Le volet roulant V est monté dans un coffre C, fermé du côté intérieur du local par une planche 26, notamment réalisée en matière plastique cloisonnée. La planche 26 présente une paroi verticale et, sur son bord supérieur, un retour horizontal vers l'extérieur. Un couvercle 27 peut être prévu pour coiffer, au moins partiellement vers l'avant, le volet enroulé. Il protège le tablier du volet roulant lors du transport et permet de conserver l'écartement des deux flasques P. Des joues telles que 28 (Fig. 2) sont prévues pour une fermeture latérale, au moins partielle, du coffre.

[0035] Les ergots 22 du flasque passent au travers de la planche 26. Pour cela, on réalise dans la planche 26 des lumières 29 (Fig.5 et 6) aux cotes de l'ergot 22, la

position des lumières 29 étant définie par l'écartement des coulisses sur la menuiserie. Dans un souci de simplification du perçage de la planche 26, les lumières 29 peuvent être réalisées sous forme de simples perçages cylindriques. Dans ce cas on prévoit de combler le trou par une mousse isolante ou par tout produit adapté entourant l'ergot 22, afin de conserver une étanchéité satisfaisante du système.

[0036] Le bord arrière du flasque 10 peut comporter un retour 10a (Fig.4) à angle droit du côté opposé au volet roulant. Ce retour 10a est propre à venir s'appliquer contre la face de la plaque 26 tournée vers le volet roulant. Lorsque le montage est achevé, la plaque 26 est serrée en sandwich entre le retour 10a et les extensions latérales 19 de la patte 17 ce qui contribue à une bonne rigidité de l'ensemble.

[0037] La planche 26 comporte, sur sa face arrière, des rainures horizontales 30a, 30b associées à chaque extension transversale de l'équerre. De préférence, chaque rainure 30a, 30b présente une section transversale en forme de T renversé de sorte que les bords d'une rainure 30a, 30b comportent des gorges 31 (Fig.7) dans lesquelles sont emprisonnés, avec possibilité de coulisement horizontal, les bords de l'extension 19. Cette extension 19 peut être obtenue par repli à 90° relativement à la branche 18, la zone de jonction courbée entre l'extension 19 et la branche 18 comportant un dégagement j (Fig.7) dans lequel peut s'engager un bord correspondant de la rainure 30a, 30b.

[0038] La partie inférieure 18a (Fig. 8) de la branche verticale 18 présente une plus grande largeur pour permettre une fixation efficace sur le montant du dormant.

[0039] Ceci étant, le coffre et le volet roulant peuvent être fixés en tête de la menuiserie, en atelier, avant livraison sur le chantier du bâtiment, de la manière suivante.

[0040] L'ensemble du coffre avec volet roulant enroulé sur son arbre 2 est préparé, les ergots 22 de chaque flasque traversant la planche 26 et faisant saillie vers l'arrière de cette planche. Les languettes 11 des flasques 10 sont engagées dans les cages 12 respectives des coulisses.

[0041] Un moyen de reprise A d'effort est alors présenté à l'arrière de la planche 26 et à chaque extrémité latérale de cette planche. Les extensions transversales 19 de l'équerre formant le moyen A sont engagées dans les rainures 30a, 30b, les bords des extensions 19 coulisant dans les gorges 31.

[0042] La distance E (Fig. 3) à régler entre un ergot 22 et la face intérieure de la branche verticale 18 est égale à la somme de l'épaisseur e1 du dormant au niveau de la coulisse et de l'épaisseur e2 du fond de coulisse. Ces dimensions e1 et e2 peuvent varier selon les modèles mis sur le marché. Les fourchettes 24 ont une longueur suffisante pour couvrir les différentes épaisseurs e1 et e2 rencontrées.

[0043] Selon le type de menuiserie M, l'ergot 22 sera plus ou moins engagé dans la fourchette 24 comme il

lustré sur Fig. 5 et 6.

[0044] Dans le cas de Fig. 5, l'ergot 22 est voisin de l'extrémité ouverte de la fourchette 24 ce qui correspond à un écartement maximum entre la branche verticale gauche 18, représentée sur Fig. 5, et la branche verticale droite non représentée. Cette configuration correspond à des dormants ayant le plus large profil. La flexion de la fourchette 24 se trouve limitée par son encastrement dans les gorges 31 de la planche 26.

[0045] Dans le cas de Fig. 6, l'ergot 22 est situé au voisinage du fond fermé de la fourchette 24, ce qui correspond aux dormants à profils les plus étroits.

[0046] Lorsque le réglage de l'écartement des branches verticales 18 convient, l'ensemble formé par la patte équerre 17, le flasque 10 et la planche 26 est verrouillé par une vis traversant un trou 19a prévu dans l'extension 19 et vissée dans la planche 26.

[0047] Après la fixation des pattes équerres 17 sur la planche 26, l'ensemble (volet roulant V, coffre C et pattes équerres 17) est fixé sur les montants 8 des dormants, par des vis ou équivalents traversant les trous 15, 16 des parties élargies 18a (Fig. 8) et vissées dans le montant 8.

[0048] On dispose alors d'un bloc baie équipé de son volet roulant qui peut être présenté prêt à installer sur le chantier du bâtiment avec un minimum d'intervention sur ce chantier.

[0049] La pose de l'ensemble du bloc baie avec volet roulant ne demande pas plus de temps que la pose d'une porte ou fenêtre seule. En outre, le volet roulant étant en saillie vers l'extérieur, la planche arrière 26 peut affleurer la paroi intérieure du local et être invisible après pose de l'isolation intérieure et de la tapisserie.

[0050] Le dispositif de support selon l'invention convient aussi bien pour un bâtiment en cours de construction que pour une rénovation. Lorsqu'une réservation de maçonnerie est prévue en partie supérieure de l'ouverture, le volet roulant et son coffre sont masqués extérieurement. Toutefois, le dispositif de support et l'ensemble bloc baie peuvent être mis en oeuvre même si aucune réservation de maçonnerie n'a été prévue en partie supérieure de l'ouverture 3. Dans ce cas, la coiffe 27 assurera la finition extérieure du coffre de volet roulant.

[0051] La languette 11 du flasque 10 sert essentiellement à positionner correctement le flasque par rapport à la coulisse et n'intervient pas dans la reprise de l'effort supporté par le flasque. Cette reprise est exercée sur les montants 8 des dormants aptes à encaisser les efforts. La traverse supérieure 7 du cadre du dormant est quasiment libre de tout effort de torsion.

Revendications

1. Dispositif de support d'un volet roulant, comportant un tablier enroulé sur un arbre, à fixer en tête d'une menuiserie afin de former un ensemble bloc baie et d'équiper une ouverture de local, telle qu'une porte ou une fenêtre, la menuiserie comportant un cadre

dormant avec des montants verticaux, des coulisses étant fixées contre ces montants verticaux pour le guidage du tablier de volet roulant, le dispositif comportant un moyen porteur de l'arbre de volet roulant vers chacune des deux extrémités de l'arbre, chaque moyen porteur étant positionné relativement à une coulisse associée et supportant l'arbre et le volet en saillie vers l'extérieur du local, le dispositif comportant, pour chaque moyen porteur (P), un moyen de reprise (A) de l'effort sur un côté de la menuiserie (M), et un moyen de liaison (L) entre le moyen de reprise (A) de l'effort et le moyen porteur (P), **caractérisé en ce que** le moyen de liaison (L) est prévu pour permettre un réglage de l'écartement entre les deux moyens de reprise (A) de l'effort.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** chaque moyen porteur (P) est constitué par un flasque (10) qui comporte une languette (11) venant se positionner dans une cage (12) de la coulisse associée, le flasque assurant un guidage du tablier.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le moyen de reprise (A) de l'effort est fixé sur le montant voisin (8) du dormant de la menuiserie.

4. Dispositif selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le moyen de reprise (A) de l'effort comporte plusieurs trous (15, 16) décalés, au moins en profondeur, pour une fixation par vis ou analogue sur le montant (8).

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le moyen de reprise (A) de l'effort est constitué par une patte (17) en forme d'équerre comportant une branche verticale (18) fixée contre un montant (8) du dormant, et une extension transversale horizontale (19) située du côté du moyen porteur (P) opposé à l'arbre (2).

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le moyen de liaison (L) comprend au moins un ensemble tenon (20a, 20b) - glissière (21a, 21b) assurant une retenue du moyen porteur (P) suivant une direction orthogonale au plan moyen de l'ouverture, tout en permettant un coulissement parallèlement à ce plan.

7. Dispositif selon l'ensemble des revendications 2, 5 et 6, **caractérisé en ce que** le tenon (20a, 20b) est formé par un ergot (22) prévu sur le flasque (10), tandis que la glissière est formée par une fente longitudinale (21a, 21b) prévue dans l'extension transversale (19) de la patte, constituant une fourchette (24).

8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en**

ce que deux ergots (22) décalés verticalement sont prévus sur le flasque (10) tandis que deux fourchettes (24) décalées verticalement sont prévues sur la patte (17).

5

9. Dispositif selon la revendication 7 ou 8, **caractérisé en ce que** le flasque est métallique et que chaque ergot (22) est découpé d'une seule pièce avec le flasque.

10

10. Dispositif selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** chaque ergot (22) a la forme d'un T couché dont la branche centrale horizontale est solidaire du flasque, cette branche centrale pouvant coulisser dans la fourchette (24), et dont la branche transversale est verticale du côté de la fourchette éloigné du flasque et vient en butée contre la fourchette pour la reprise de l'effort.

15

11. Dispositif selon l'une des revendications 7 à 10, pour le support d'un volet roulant monté dans un coffre (C) fermé par une planche (26) du côté intérieur du local, **caractérisé en ce que** la planche comporte une lumière (29) associée à chaque tenon (20a, 20b) pour être traversée par ce tenon, la fourchette (24) se trouvant du côté de la planche opposé au volet (V).

20

25

12. Dispositif selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** la planche est équipée d'au moins une rainure (30a, 30b) propre à recevoir l'extension transversale (19) de l'équerre.

30

13. Dispositif selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** la rainure (30a, 30b) de la planche présente une section transversale en forme de T renversé, et les bords de la fourchette (24) sont emprisonnés dans des gorges (31) bordant la rainure.

35

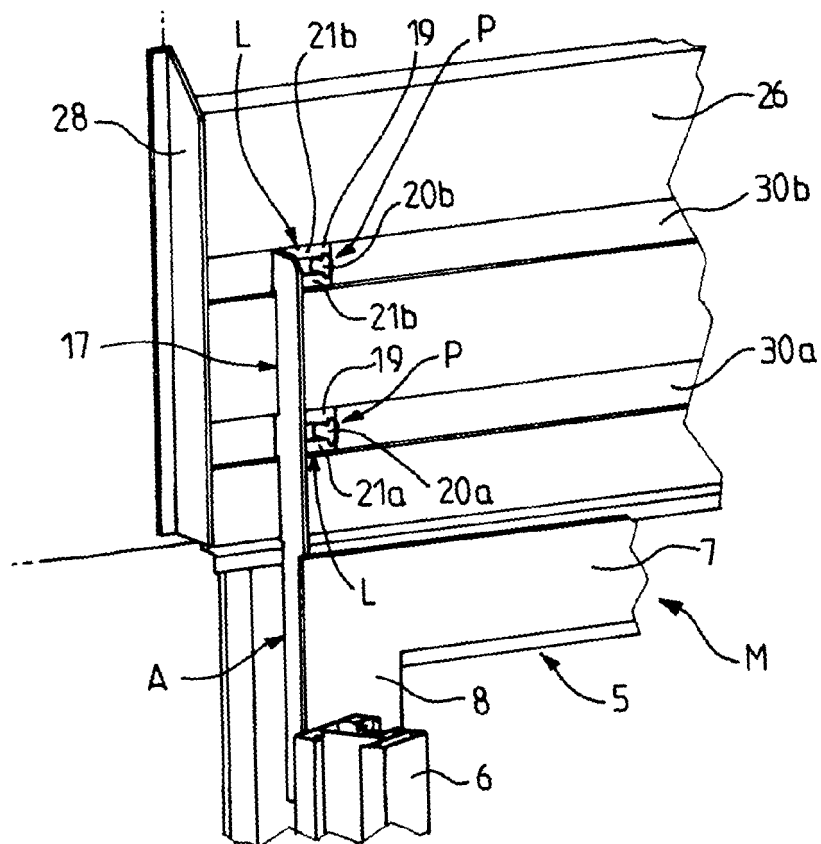
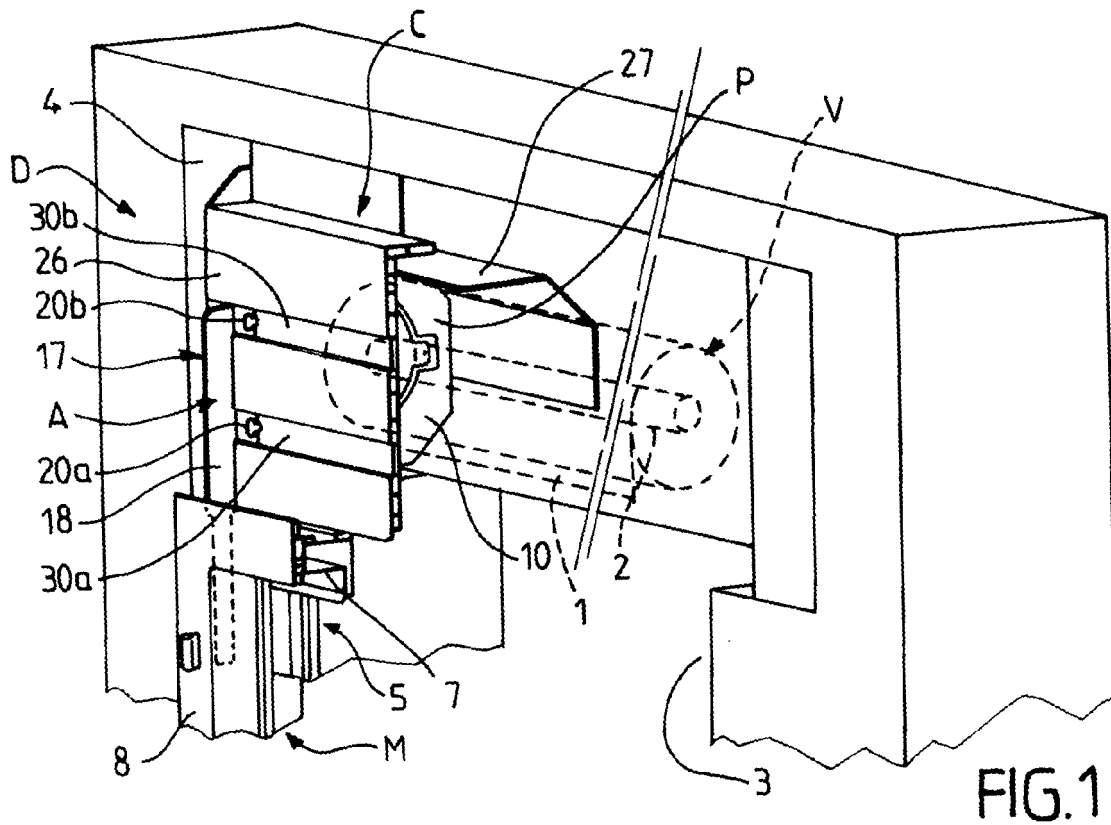
14. Bloc baie pour équiper une ouverture telle qu'une porte ou une fenêtre, comportant une menuiserie avec cadre dormant en tête de laquelle est fixé un volet roulant ayant un tablier enroulé sur un arbre, le cadre dormant comportant des montants verticaux contre lesquels sont fixées des coulisses pour le guidage du tablier de volet roulant, l'arbre de volet roulant étant soutenu par un moyen porteur vers chacune de ses deux extrémités, chaque moyen porteur étant positionné relativement à une coulisse associée et supportant l'arbre et le volet en saillie vers l'extérieur par rapport à l'ouverture, **caractérisé en ce qu'il** comporte un dispositif de support de volet roulant selon l'une quelconque des revendications précédentes.

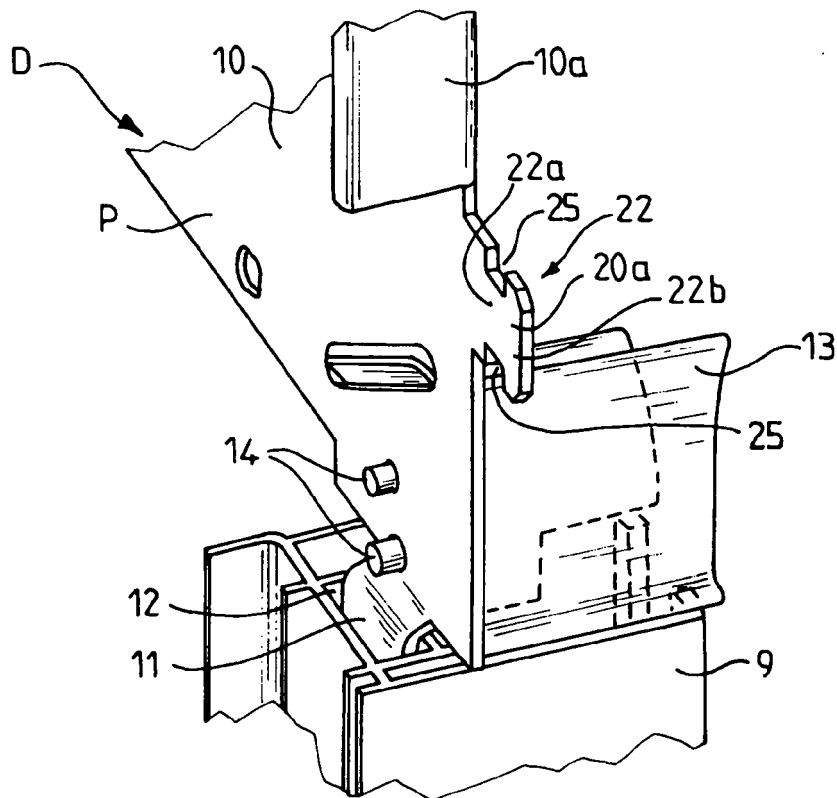
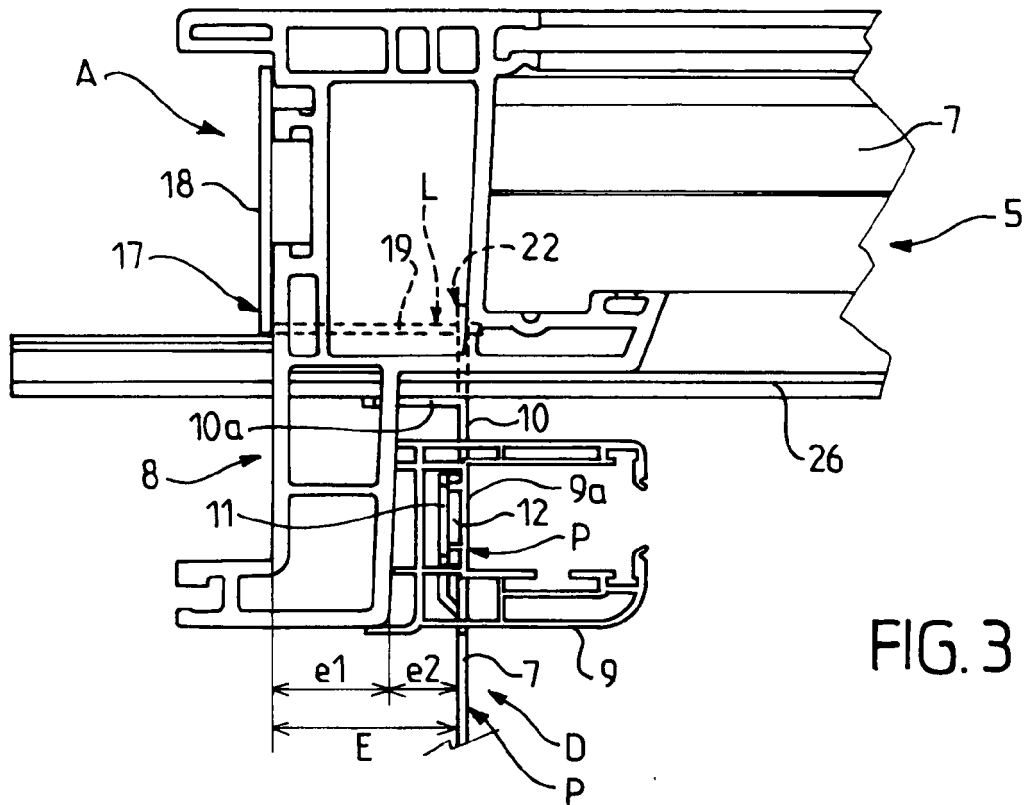
40

45

50

55





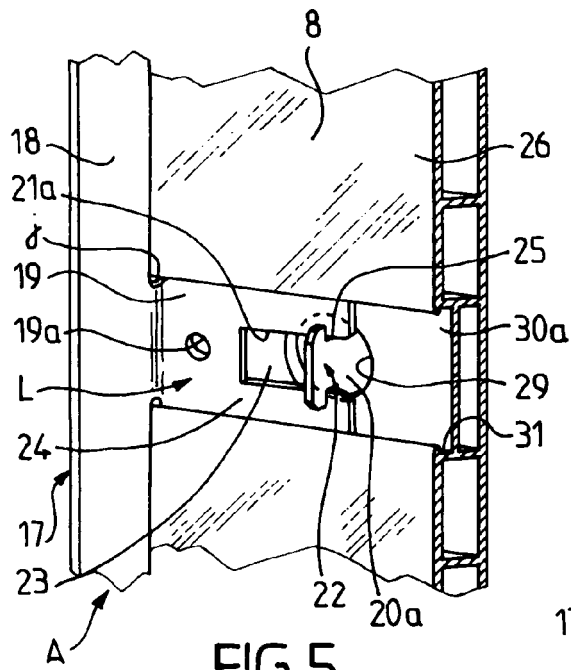


FIG. 5

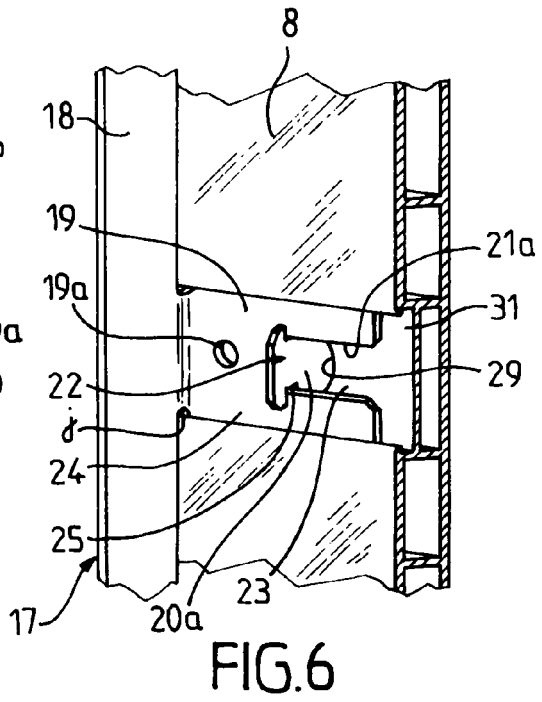


FIG. 6

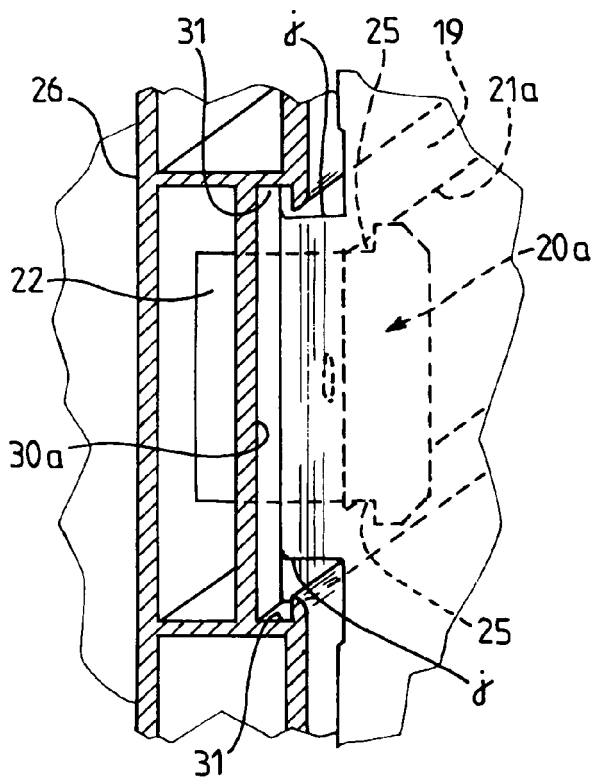


FIG. 7

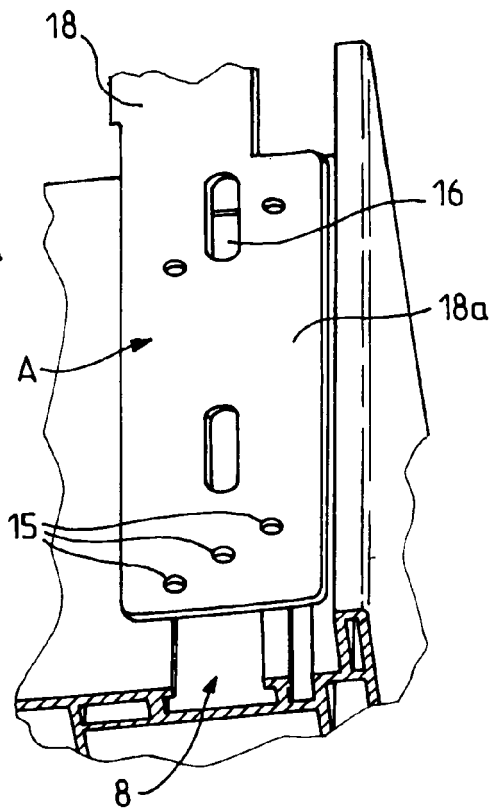


FIG. 8

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2864572 A [0004]